



Faux usage de faux(papiers tcheque

Par **paix**, le **05/11/2009** à **11:42**

Bonjour,rrnrje suis un homme 40 ans , j'etais sans papiers en france depaui 4 ans . rnrnau debut je me suis procuré un titre de sejour d 'algerien de 10, j'ai ouvert un copmte bancaire, j'ai loué une place de parking chez LOPACrrnrj'ai pus avoir ma carte vitale avec les faux papiers tcheque, alors que je travaillé au noirrrnrpar la suite comme je travaillé comme routier , j'ai acheté des papiers TCHEQUE , (passport, permis , et certe d identité) rnrnY a un ans de sa , je suis partis au bled avec ces faux papiers , le but de mon voyage c'etait pour renouveler mon passport algerien car la date de validité a expiré rnrnje suis resté 20 jours, dés que 'ai reçu mon passport je suis rentre en francernrnpart la suite j'ai monté un dossier medical , bien sur je ne suis pas malade ,avec une fausse d omiciliation . c'est un ami a mon frer e qui me la faite , je n'ai jamais habiter chez lui rnj'ai jointe aussi une copie de mon ancien passport avec le visa rnrnAvant de recevoir la reponse de la prefecture , je me suis fais controler par la police sur la route , ils sont decouvert que cetait de faux papaier tcheque, j'ai passe une nuit de gadre , il mon confisqué la carte d identité tcheque et le permis rnrnil mon relache , je ne sais pas pourquoi ,meme pas un mois , je recois la convocation de la prefecture pour chercher mon RCPCI ,car il mon regularisé rnrnj'ai eu ma carte de residance d 'un ans, je ne sais plus quoi faire? j'ai envie de partir en algerie ? que dois je faire je sais que je risque gros rnrny a quelq un qui me menace de me denoncer , en plus il a les preuves sur lui (passport tcheque et titre de sejour de 10 ans)rrnrje risque quoi?rnrnaider moi au moi pour que je prepare ma défance

Par **citoyenalpha**, le **05/11/2009** à **12:12**

Bonjourrrnrle faux et usage de faux est un délit. Vous serez convoqué devant le tribunal correctionnel. rnrnLe tribunal en peine complémentaire vous condamner à l'interdiction

définitive ou de 10 ans du territoire.

Vous venez d'obtenir une carte de résident de 1 an. Si la préfecture vient à connaître votre condamnation (si l'interdiction n'est pas prononcée par le tribunal) risque de vous refuser le renouvellement de votre carte.

Avant de trouver des moyens de défense il convient de connaître les faits pour lesquels vous serez poursuivi par le Procureur. en tout état de cause la clémence devra être demandée à la Cour en lui apportant tout élément prouvant votre intégration sur le territoire (bail, contrat de travail, paiement taxe ...)

Restant à votre disposition.